Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502057-20251127-2025_74-DE

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Noyal Sous Bazouges

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/11/2025

Date de la convocation
21/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 27/11/2025

L'an 2025, le 26 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

Présents : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BOBON Christelle, MAGAUD PERNOT Roxanne, SAVINEL Fanny
MM : EON Jean-Yves, MARIAU Noël, STAINES Christopher, THÉBAULT Fabrice

Excusé : LAUNAY David

Absents : MARCHAL Gilles et VAUGEOIS Dominique

Secrétaire de séance : THÉBAULT Fabrice

2025/74 – Affiliation et désaffiliation auprès du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

Dans son courrier du 30 septembre 2025, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine (CDG 35) indique que l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Le Pont Supérieur et le Syndicat Mixte régional Bretagne Mobilités sollicitent leur affiliation auprès du CDG 35. En revanche, le Syndicat Mixte Destination Brocéliande demande sa désaffiliation.

→ L'EPCC Le Pont Supérieur, pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de Loire, est un établissement public du réseau national de l'enseignement supérieur culture sous tutelle pédagogique du Ministère de la Culture. Inscrit dans le paysage européen LMD (licence-master-doctorat), Le Pont Supérieur forme, en danse et en musique, les artistes-pédagogues de demain. Doublement implanté en Pays de la Loire et en Bretagne, le site de Nantes accueille principalement les formations supérieures initiales et professionnelles en danse et le site de Rennes organise les formations supérieures en musique.
Suite à un changement de siège social (basé à Rennes), l'EPCC Le Pont Supérieur demande son affiliation au CDG 35.

→ Afin de répondre aux besoins des usagers des transports en commun ainsi qu'à la nécessaire décarbonation, la Région Bretagne s'est engagée, auprès des collectivités dans la création du syndicat mixte régional Bretagne Mobilités. Son objectif est d'unir les forces afin de développer davantage l'offre plurimodale de transports en commun et les services qui y sont associés, comme la carte KorriGo (permet de voyager sur les réseaux de transport en commun régionaux bretons). Le siège social étant domicilié à Rennes, il demande son affiliation auprès du CDG 35.

→ Le Syndicat Mixte Destination Brocéliande est un syndicat mixte fermé, c'est-à-dire que sa gouvernance est gérée par des collectivités. Son but est de développer et d'organiser des réflexions et des coopérations avec et pour les 3 communautés de communes et les 33 communes qui le composent. Ayant désormais son siège social dans le département du Morbihan (56430 – Mauron), il demande sa désaffiliation auprès du CDG 35.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502057-20251127-2025_74-DE

Ces établissements sans rattachement direct à une collectivité ne peuvent être affiliés qu'à titre volontaire.

Cette procédure d'affiliation volontaire et de désaffiliation obéit à des règles particulières en application des articles L.452-20 du Code Général de la Fonction Publique et 30 du décret n°85-643 du 26 juin 1985.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine demande que les collectivités et établissements affiliés se prononcent sur l'affiliation de l'EPCC Le Pont Supérieur, et du Syndicat Mixte régional Bretagne Mobilités ainsi que sur la désaffiliation du Syndicat Mixte Destination Brocéliande.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'affiliation de l'EPCC Le Pont Supérieur auprès du CDG 35,
- **ACCEPTE** l'affiliation du Syndicat Mixte régional Bretagne Mobilités auprès du CDG 35,
- **ACCEPTE** la désaffiliation du Syndicat Mixte Destination Brocéliande du CDG 35,
- **CHARGE** le CDG 35 de faire les démarches nécessaires.

Secrétaire de séance :
Fabrice THÉBAULT

Pour copie conforme :
Le Maire, Bertrand MALLET